APPEL D'OFFRES PUBLIC
NUMÉRO 2023-011

VENTE DE PROPRIÉTÉ
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 38, RUE DES VÉTÉRANS

La Ville de Val-des-Sources offre en vente par soumissions publiques une propriété résidentielle, située au 38, rue des Vétérans à Val-des-Sources.

Toute personne intéressée à acquérir cette propriété doit présenter une soumission dûment complétée sur le formulaire de soumission joint au présent appel d'offres, en indiquant clairement le montant offert, sans les taxes, et transmettre le ou les formulaire(s) de soumission sous enveloppe scellée, cachetée et clairement identifiée portant la mention :

« APPEL D'OFFRES 2023-011, Vente de propriété – Bâtiment résidentiel situé au 38, rue des Vétérans »

1. Description de l'immeuble

L'immeuble est un bâtiment résidentiel d'un étage situé au 38, rue des Vétérans étant une partie du lot 3 172 029 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond. Le terrain aura une façade sur rue de 30 mètres avec une profondeur de 40 mètres. Une opération cadastrale est actuellement en préparation.

a

<u>Une visite pourra avoir lieu sur rendez-vous en communiquant avec Georges-André Gagné, 819-200-8807 ou au dir.gen@valdessources.ca</u>

2. ZONAGE MUNICIPAL

La propriété fait partie de la zone 95-R du règlement de zonage. Les grilles des spécifications applicables à cette zone sont les suivantes :

VAL-DES-SOURCES

345, boul. Saint-Luc, Val-des-Sources, J1T 2W4
(819) 879-7171

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

15 juin 2016

ZONE 95-R

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

■ Usage autorisé ☐ Usage prohibé

HABITATION
- ■ Unifamiliale isolée
- ■ Unifamiliale jumelée
- ■ Unifamiliale en rangée
- ☐ Bifamiliale isolée
- ☐ Bifamiliale jumelée
- ☐ Bifamiliale en rangée
- ☐ Trifamiliale isolée
- ☐ Trifamiliale jumelée
- ☐ Trifamiliale en rangée
- ☐ Multifamiliale 4 à 6 logements
- ☐ Multifamiliale plus de 6 logements
- ☐ Habitation collective
- ☐ Maison mobile
- ☐ Parc de maisons mobiles
- ☐ Roulotte

COMMERCE
- ☐ Commerce de voisinage
- ☐ Commerce en général
- ☐ Commerce contraignant

SERVICE
- ☐ Service de voisinage
- ☐ Service en général
- ☐ Service contraignant
- ☐ Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
- ☐ Hébergement
- ☐ Camping
- ☐ Restaurant
- ☐ Bar (sans spectacle érotique)
- ☐ Bar (avec spectacle érotique)
- ☐ Cabane à sucre (saisonnière)
- ☐ Salle de réception, salle de danse

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS
- ☐ Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéatre
- ☐ Musée, salle d'exposition, galerie
- ☐ Salle de jeux et d'amusements
- ☐ Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF
- ■ Parc
- ☐ Conservation environnementale
- ☐ Parc linéaire
- ☐ Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- ☐ Centre de sport extérieur intensif
- ☐ Centre de sport extérieur extensif
- ☐ Centre d'équitation
- ☐ Centre de sport ou de loisirs contraignants
- ☐ Pourvoirie
- ☐ Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL
- ☐ Service administratif
- ☐ Centre d'enseignement général (école)
- ☐ Centre de la petite enfance (garderie)
- ☐ Service de santé
- ☐ Lieux de culte et d'assemblée
- ☐ Cimetière et crématorium
- ☐ Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE
- ☐ Élimination des déchets
- ☐ Récupération des matières résiduelles
- ☐ Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- ☐ Équipement énergétique et de télécommunication
- ☐ Centre de service public

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL
- ☐ Industrie légère
- ☐ Industrie de faible contrainte
- ☐ Industrie contraignante
- ☐ Entreposage intérieur
- ☐ Entreposage extérieur
- ☐ Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE
- ☐ Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE
- ■ Ferme sans élevage
- ☐ Ferme d'élevage sans restriction
- ☐ Ferme d'élevage avec restriction
- ☐ Services agricoles
- ☐ Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE
- ☐ Exploitation commerciale de la forêt
- ☐ Services forestiers

NOTES

USAGES DOMESTIQUES
- ■ Oui
- ☐ Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	10 m
Logement permis au sous-sol:	Oui
Logement permis dans un établissement commercial:	n/a

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	7 m
Marge de recul arrière minimale:	8 m
Marges de recul latérales minimales:	2 m
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Somme minimale des marges latérales:	4 m

VAL-DES-SOURCES

345, boul. Saint-Luc, Val-des-Sources, J1T 2W4
(819) 879-7171

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

15 juin 2016

ZONE 95-R

BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:

CONSTRUCTION

Nombre maximal de bâtiment complémentaire	3 bât.
Nombre maximal de bâtiment comp. habitable	0 bât.
Superficie maximale totale des bâtiments:	
terrain inférieur à 1850 m^2:	85 m^2
terrain de 1850 m^2 et plus inférieur à 3 720 m^2 :	115 m^2
terrain de 3 720 m^2 et plus:	150 m^2
Hauteur maximale:	5 m

IMPLANTATION

Implantation permise dans la cour avant:	non
Marge de recul avant minimale:	7 m
Marges de recul latérales minimales:	1 m
Marges de recul arrière minimale:	1 m
Distance minimale vs un bâtiment complémentaire	1 m
Distance minimale vs un bâtiment principal	2 m

ACCESSOIRES :

Piscine dans la cour avant (*oui / non*)	non

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES DINTÉRÊT PATRIMONIAL

Voir le chapitre 9 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL

Voir le chapitre 9 du texte

CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT

Voir le chapitre 11 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 12 du texte

ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Voir le chapitre 13 du texte

AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 14 du texte

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Entreposage autorisé sans bâtiment principal :

Nature de l'entreposage extérieur:

Interdit	X
Produits finis en vente	
Sans restriction sauf matières premières	
Sans restriction	

Localisation et hauteur maximale:

Cour avant:	n/a
Cour latérale:	n/a
Cour arrière:	n/a

Hauteur des clôtures:

Clôture obligatoire (oui / non):	n/a
Hauteur maximale:	n/a
Hauteur minimale:	n/a

Pourcentage maximum d'occupation de l'entreposage:

Cour avant:	n/a
Cour arrière:	n/a
Cour latérale:	n/a

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Voir le chapitre 16 du texte

Marché extérieurs divers (oui / non)	non
Cirques et foires (oui / non)	non

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	1,2m	2m	2m
Distance de la ligne de propriété:	s/n	s/n	s/n
Distance du trottoir ou de la rue:	1,5m	s/n	s/n

SUPERFICIES ET DIMENSIONS MINIMALES DES EMPLACEMENTS (ANNEXE 1 RÈGLEMENT LOTISSEMENT)

Voir annexe 1 règlement de lotissement

Particularités

- Aucune particularité

3. Conditions et modalités obligatoires à être incluses au contrat de vente

- La vente est faite sans garantie légale

4. Conditions générales se rapportant à la vente de l'immeuble

Le **prix minimum** demandé pour présenter une soumission est de **240 000 $.** Toutes soumissions inférieures à ce montant seront rejetées.

En plus du formulaire de soumission, l'enveloppe devra contenir, pour chaque formulaire de soumission, un chèque, ou autre forme d'acompte légalement reconnue pour un montant de 5 000 $ soumise à la municipalité.

Le soumissionnaire s'engage à signer, dans un délai de 30 jours après son envoi, la promesse d'achat que lui soumettra la municipalité.

Le présent avis et les documents annexés peuvent être consultés à l'hôtel de ville sur demande.

La présente ne constitue pas un engagement pour la municipalité de vendre la propriété visée par le présent appel d'offres.

La municipalité de Val-des-Sources ne s'engage pas à accepter ni la plus élevée ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation ni frais envers les soumissionnaires.

APPEL D'OFFRES PUBLIC
NUMÉRO 2023-011

Le prix offert pour l'acquisition du 38 rue des Vétérans _____ $

(Avant taxes) _____$

Nom et adresse du soumissionnaire : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____